
Nombre de membres en exercice : 15

Séance du 12 février 2018

Présents : 13

L'an deux mille dix-huit et le douze février l'assemblée régulièrement convoquée le 6 février 2018, s'est réunie sous la présidence de Joël BESNARD

Votants: 14

Sont présents: Joël BESNARD, Elisabeth BAEZA-CAMPONE, Jean-Louis BOUJU, Joëlle DANEL, Gwenaëlle DAUTIN, Pierre GERMON, Christophe GUYOT, Laëtitia LAURENT, Sophie LECAILLE, Elisabeth MARCHAND, Maurice PELLAN, Antoine REILLE, Annick REITER

Représentés: Jean PETITBON par Sophie LECAILLE

Excusé David MARECHAL

Secrétaire de séance: Elisabeth MARCHAND

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents (sauf les absents à la séance du 15 janvier) le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 janvier tel qu'il est transcrit.

Objet: MODIFICATION CIA DU RIFSEEP - DE 2018 003

Le maire rappelle la délibération du 18 décembre 2018 relative au RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Le chapitre II « détermination du complément indemnitaire lié à l'engagement professionnel et la manière de servir » article IV relatif à « la périodicité de versement du CIA (complément indemnitaire annuel) » indique que le versement sera biannuel en juillet et en décembre.

Le maire propose de modifier ainsi : versement en juin (au lieu de juillet) et en décembre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, par 14 voix pour :

- de modifier le début de l'article IV du chapitre II relatif au CIA ainsi : « le complément indemnitaire annuel fera l'objet d'un versement biannuel en JUIN et en décembre.... ».
- Les autres articles restent inchangés.

Objet: CITY STADE DEMANDE DE SUBVENTION PAYS LOIRE TOURAINE - DE 2018 004

Annick REITER rappelle le projet d'un city stade pouvant être installé près du gymnase, positionné en centre bourg et fréquenté par les associations sportives de la commune.

Elle explique que cet équipement peut être subventionné par la Région via le Pays Loire Touraine.

Entendu le rapport d'Annick REITER, le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 14 voix pour :

- d'accepter le projet d'installation d'un city stade
- de solliciter le concours du Pays Loire Touraine pour une subvention de 20 %
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Objet: TRAVAUX ASSAINISSEMENT DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU - DE 2018 005

Jean-Louis BOUJU :

- rappelle aux membres présents que la commune souhaite réhabiliter son système d'assainissement qui est fortement sensible aux eaux parasites. Des premiers travaux de réhabilitation du réseau collecte sont en cours.
- informe que le projet de restructuration du système d'assainissement comprend la réalisation d'un poste de refoulement des eaux usées, la création d'une conduite de transfert vers la station d'épuration et la réhabilitation de la station d'épuration.
- indique que les études de capacité ont été réalisées en 2017 avec une projection sur 30 ans. La réhabilitation de la station d'épuration portera la capacité de la station d'épuration de 800 EH (équivalents habitants) à 1 120 EH permettant ainsi de prendre en compte les flux de pollution supplémentaire dus au développement urbain selon les perspectives du PLU.
- informe que le système d'assainissement (réseaux + station d'épuration) de Nouzilly est classé comme prioritaire par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et peut prétendre à un taux de subvention bonifié pour l'opération de travaux.
- indique que l'avancement des études a permis de préciser le coût des travaux et des frais annexes. C'est pourquoi le montant global de l'opération estimé est de : 1 152 000 € H.T.
 - Lot 1 : Réhabilitation de la STEP de Nouzilly
 - Lot 2 : Réseau de transfert par refoulement vers la STEP de Nouzilly
 - Lot 3 : création d'un poste de refoulement de 40 m3/h
- propose que les travaux soient attribués en procédant à une consultation ouverte selon une procédure adaptée avec négociations,

Entendu le rapport de Jean-Louis BOUJU, le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 14 voix pour :

- d'adopter de réaliser le projet de restructuration du système d'assainissement
- de solliciter une aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- d'autoriser le maire à lancer la consultation pour les travaux et prestations annexes (SPS, contrôle technique, tests préalables à la réception des travaux....)
- d'autoriser le maire à signer les marchés et tous documents utiles à l'avancement du projet.

Objet: DETR 2018 AMENAGEMENT PLACE COMMERCES - DE 2018 006

Le Maire présente le projet de l'aménagement paysager de la place du marché et des commerces. Il précise que le coût HT s'élève à 250 000 € dont 216 500€ peuvent être subventionnés et propose de demander une subvention de 32.8 % au titre de la DETR 2018 soit 71 000 €.

Entendu le rapport du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 14 voix pour :

- d'adopter le principe de travaux de mise en accessibilité des commerces et réalisation d'une circulation piétonne.
- de solliciter le concours de l'Etat au titre de la DETR 2017 pour une subvention de 71 000 € soit 32.8 % de 216 500 €.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier
- de prévoir les crédits nécessaires au Budget primitif communal 2018.

Objet: MODIFICATION DU FDSR 2018 place des commerces - DE 2018 007

Joël BESNARD rappelle la délibération 2018/001 prise au conseil précédent (15/01/2018) demandant une subvention (enveloppe projet) de 120 000 € au titre du Fonds départemental de solidarité rurale pour les travaux d'aménagement de la place des commerces pour le marché des produits de terroir.

Ne pouvant réaliser les travaux d'aménagement sur la rue du Prieuré pour cause de projet d'enfouissement des réseaux, il convient de demander au titre du FDSR (enveloppe « projet ») une subvention de 75 000 €, soit 30% du montant de la dépense (250 000 € y compris la maîtrise d'œuvre).

Entendu le rapport du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 14 voix pour :

- de solliciter le concours du conseil départemental au titre du FDSR pour les travaux d'aménagement de la place des commerces pour un montant de 15 075 € enveloppe « socle » et de 75 000 € pour l'enveloppe « projet ».
- d'annuler la délibération 2018/001 du 15 janvier 2018.

Objet: SUBVENTION POUR CLASSE DE MER ECOLE - DE 2018 008

Sophie LECAILLE informe le conseil de la demande de subvention présentée par les élèves des classes primaires de CE1-CE2, CE2-CM1 et CM2 (60 enfants) pour partir 5 jours en classe de mer en Bretagne Le coût total du transport, activités et hébergement s'élève à 16 685 €.

Il est demandé une participation de 1 500 €.

Entendu le rapport de Sophie LECAILLE, le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 14 voix pour :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'école Jeanne SALMON pour la classe de mer en Bretagne des élèves de CE1-CE2-CM1-CM2.
- de prévoir les crédits au budget primitif 2018.

Objet: ECOLE DEMANDE DE DEROGATION RENTREE 2018: 4 JOURS - DE 2018 009

Sophie LECAILLE fait le compte rendu du dernier conseil d'école relatif à la répartition des enseignements à l'école pour la rentrée de septembre 2018.

Suite à la décision de ce conseil et conformément au décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, il est proposé le schéma suivant :

Suppression des NAP (nouvelles activités périscolaires) et retour à 4 journées d'école pour l'école Jeanne Salmon accueillant les enfants de Nouzilly et les petites sections de Crotelles :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h15 13h45-16h30.

Une demande de dérogation (pour changement d'horaires) doit être effectuée auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale.

Entendu le rapport de Sophie LECAILLE, le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 2 abstentions, 1 voix contre et 11 voix pour :

- de demander une dérogation pour la nouvelle organisation de la semaine scolaire à l'école Jeanne Salmon à la rentrée de 2018, déclinée en quatre journées avec les horaires suivants :
 - Lundi, mardi, jeudi, vendredi : Matin : 9h-12h15 Après-midi : 13h45-16h30.

Objet: FREECONVENTION DE MISE A DISPOSITION TERRAIN RUE BOIVINET - DE 2018 010

Le maire relate la demande de FREE d'installation d'une armoire électrique destinée à recevoir les équipements actifs nécessaires à son dégroupage et la pose de fourreaux pour le passage de câbles. Cette installation se ferait sur une partie de la parcelle B 1168 rue Paul Boivinet (environ 3 m²). La convention sera conclue pour 12 ans, renouvelable par tacite reconduction pour la même période. (Préavis de 12 mois minimum si résiliation). En contrepartie FREE versera à la commune une redevance de 100 € par an.

Entendu le rapport du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 14 voix pour :

- d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie (3m²) de la parcelle B 1168 rue Paul Boivinet.

Objet: APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET COMMUNAL - DE 2018 011

Joël BESNARD, Maire, présente aux membres du conseil municipal le résultat d'exécution tiré du compte de gestion de l'exercice 2017 pour le budget communal, transmis par le Trésorier de Château-Renault :

2017	RESULTAT DE CLOTURE N-1	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE DE CLOTURE
Investissement	23 930.74	0.00	- 347 927.64	- 323 996.90
Fonctionnement	882 544.51	211 569.26	335 362.90	1 006 338.15
Total	906 475.25	211 569.26	- 12 564.74	682 341.25

Considérant les résultats obtenus après reprise des résultats de l'exercice antérieur (N-1), le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte, par 14 voix pour, le compte de gestion 2017 du Trésorier de Château-Renault pour le budget communal.

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET COMMUNAL - DE 2018 012

En application de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- désigne Jean-Louis BOUJU Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Joël BESNARD, Maire, présente aux membres du conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2017 pour le budget communal (présentation par chapitres).

Les résultats sont les suivants :

Budget communal						
	2016	2017				
	Résultat Clôture N-1	Part à l'invest cpte 1068	Recettes	Dépenses	Résultat exercice	Solde de Clôture fin
Investissement	23 930.74	0.00	565 350.63	913 278.27	-347 927.64	-323 996.90
Fonctionnement	882 544.51	211 569.26	1 286 174.45	950 811.55	335 362.90	1 006 338.15
TOTAUX	906 475.25	211 569.26	1 851 525.08	1 864 089.82	-12 564.74	682 341.25

Entendu le rapport du **Maire qui quitte la salle**, le président de séance désigné pour ce vote, Monsieur Jean-Louis BOUJU demande au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2017 du budget communal et de procéder à un vote qui donne les résultats suivants :

Votants : (moins le maire) : 12+1 pouvoir = 13

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Le conseil municipal **adopte** donc le compte administratif 2017 du budget communal par 13 voix pour.

Objet: AFFECTATION RESULTATS 2017 BUDGET COMMUNAL - DE 2018 013

Joël BESNARD, Maire, présente aux membres du conseil municipal l'affectation possible des résultats 2017 du budget communal (à reporter au Budget primitif 2018) :

Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2017			
Bilan investissement 2017	Déficit	323 996,90	Cpte 001 dépenses d'investissement BP2018
Restes à réaliser	Dépenses d'investissement	282 500,00	
Restes à réaliser	Recettes d'investissement	133 000,00	
Part mini à affecter à l'investissement		473 496,90	Cpte 1068 recettes investissement BP2018
Solde de clôture du fonctionnement		1 006 338,15	
Solde de Clôture disponible fin 2017		532 841,25	Report 002 recettes de fonctionnement BP2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte par 14 voix pour, l'affectation des résultats 2017 du budget communal à reporter au budget 2018, telle que proposée ci-dessus, soit :

Solde d'investissement reporté : 323 996.90 € au compte 001 en dépenses d'investissement
 Résultat de fonctionnement reporté : 532 841.25 € au compte 002 en recettes de fonctionnement
 Affectation : 473 496.90 € au compte 1068 en recettes d'investissement

Restes à réaliser- Dépenses 282 500.00 € en dépenses d'investissement
 Restes à réaliser- Recettes 133 000.00 € en recettes d'investissement

Objet: ADOPTION COMPTE DE GESTION 2017 EAU ET ASSAINISSEMENT - DE 2018 014

Joël BESNARD, Maire, présente aux membres du conseil municipal le résultat d'exécution tiré du compte de gestion de l'exercice 2017 pour le budget Eau et Assainissement, transmis par le Trésorier de Château-Renault qui donne les résultats suivants :

	Résultat Exercice 2017	Résultat de clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Solde de clôture
Investissement	18 632.25	105 008.13	0.00	123 640.38
Fonctionnement	50 762.20	371 860.41	0.00	422 622.61
Total	69 394.45	476 868.54	0.00	546 262.99

Considérant les résultats obtenus après reprise des résultats de l'exercice antérieur (N-1)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte par 14 voix pour, le compte de gestion 2017 du Trésorier de Château-Renault pour le budget communal.

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 EAU ET ASSAINISSEMENT - DE 2018 015

Joël BESNARD, Maire, rappelle qu'en application de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a désigné Jean-Louis BOUJU Président de séance pour le vote des comptes administratifs, à l'unanimité des membres présents.

Joël BESNARD, Maire, présente aux membres du conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2017 pour le budget Eau et Assainissement (présentation par chapitres). Les résultats sont les suivants :

Compte administratif EAU et ASSAINISSEMENT						
	2016	2017				
	Résultat Clôture N-1	Part à l'invest cpte 1068	Recettes	Dépenses	Résultat exercice	Solde de Clôture fin
Investissement	105 008,13		50 578,82	31 946,57	18 632,25	123 640,38
Fonctionnement	371 860,41		101 728,38	50 966,18	50 762,20	422 622,61
TOTAUX	476 868,54	0,00	152 307,20	82 912,75	69 394,45	546 262,99

Entendu le rapport du **Maire qui quitte la salle**, le président de séance désigné pour ce vote, Monsieur Jean-Louis BOUJU, demande au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2017 du budget Eau et assainissement et de procéder à un vote qui donne les résultats suivants :

Votants : (moins le maire) : 12+1 pouvoir = 13

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Le conseil municipal adopte donc le compte administratif 2017 du budget Eau et assainissement par 13 voix pour.

Objet: AFFECTATION DES RESULTAT 2017 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - DE 2018 016

Joël BESNARD, Maire, présente aux membres du conseil municipal l'affectation possible des résultats 2017 du budget Eau et assainissement (à reporter au Budget primitif 2018) :

Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2017			
Excédent d'investissement 2017	Excédent	123 640,38	cpte 001 recettes d'investissement BP2018
Restes à réaliser	Dépenses d'investissement	285 000,00	
Restes à réaliser	Recettes d'investissement	33 000,00	
Part à affecter à l'investissement		128 359,62	cpte 1068 recettes investissement BP2018
Solde de clôture du Fonctionnement		422 622,61	
Solde de Clôture disponible Fin 2017		294 262,99	Report 002 recettes de fonctionnement BP2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **adopte** par 14 voix pour, l'affectation des résultats 2017 du budget Eau et Assainissement à reporter au budget 2018, telle que proposée ci-dessus, soit :

Solde d'investissement reporté : 123 640.38 € au compte 001 (recettes d'investissement)
Résultat de fonctionnement reporté : 294 262.99 € au compte 002 (recettes de fonctionnement)
Affectation : 128 359.62 € au compte 1068 (recettes d'investissement)

SEANCE LEVEE A 23 H 00

Motion pour l'IME de Château-Renault : entendu les divers rapports du maire et d'une conseillère le conseil municipal ne souhaite pas s'exprimer sur ce sujet, considérant qu'il lui manque des informations.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS:

- Revoir le balisage des chemins de randonnées, donc réunir le comité consultatif présidé par Gwénaëlle DAUTIN
- Ecole: pas de fermeture de classe prévue à la rentrée de septembre 2018
- Le conseil départemental souhaite poser un abribus (cimetière).